

Pour diffusion immédiate
Le 18 décembre 2014

Le gouvernement prolonge la saison de chasse au bison dans neuf sous-zones de gestion

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon autorise la chasse au bison entre le 1^{er} janvier et le 14 février 2015 dans une partie de l'aire de distribution de la harde de bisons des bois de Aishihik. Cette modification au règlement de chasse a été apportée en réponse aux préoccupations concernant la migration et la forte croissance de la harde, et afin de répondre aux chasseurs qui souhaitaient bénéficier d'une plus grande facilité d'accès à cette chasse.

« Le gouvernement du Yukon lève l'interdiction de chasse du milieu de l'hiver afin de donner aux chasseurs yukonnais la possibilité de chasser le bison dans neuf sous-zones de gestion situées en bordure des routes de l'Alaska et du Klondike Nord, dans l'aire de distribution principale du bison », a déclaré le ministre de l'Environnement, M. Currie Dixon.

Cependant, pendant la période du 1^{er} janvier au 14 février, la chasse au bison demeurera interdite dans environ les deux tiers de l'aire de distribution principale afin de donner un certain répit aux résidents de la région, aux piégeurs ainsi qu'aux animaux qui, pendant les mois les plus froids de l'hiver, ont besoin de conserver leur énergie.

La modification s'inscrit dans le plan de gestion des bisons, car elle permettra de réduire la taille de la harde, de limiter l'expansion de son aire de distribution et de diminuer le nombre de bisons près des routes. De plus, cela donnera l'occasion aux amateurs de s'adonner à cette chasse pendant une période plus calme de l'hiver.

Cette année, une attention particulière sera consacrée à la sensibilisation des chasseurs et autres amateurs de plein air afin de les inciter à ne pas nuire aux activités de piégeage et à redoubler de prudence dans les sentiers où des panneaux indiquent qu'ils se trouvent dans une zone active de piégeage. Du début de janvier à la fin de mars, des employés du gouvernement vont contrôler la circulation des motoneiges au départ des principaux sentiers. Les données recueillies serviront de base à la prise de décision en matière de gestion de la faune.

On peut consulter la carte indiquant les nouvelles limites de la zone où la chasse est interdite sur le site Web d'Environnement Yukon et dans tous les bureaux du Ministère.

Pour de plus amples renseignements : Bison Hunt

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman
Communications
Conseil des ministres
867-633-7961
elaine.schiman@gov.yk.ca

Nancy Campbell
Communications
Environnement
867-456-6794
nancy.campbell@gov.yk.ca

Communiqué numéro 14-295

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.